

# INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES EN ESPACE PROTÉGÉ

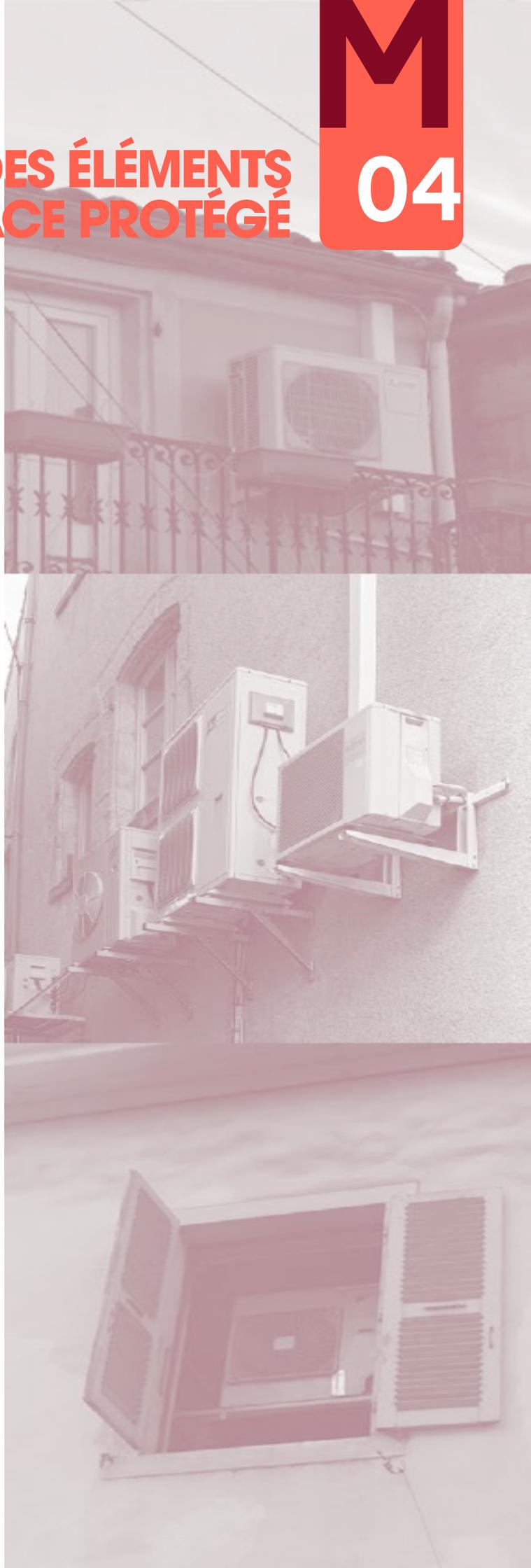
De nos jours, sur les façades ou couvertures, un certain nombre d'équipements et d'accessoires s'observent sur les façades ou les couvertures, liés aux réseaux (électricité, gaz, fibre, télé-phonie), à la production de chaleur ou de rafraîchissement (pompe à chaleur, climatisation, centrale thermique d'air, système d'extraction d'air).

Ces appareils sont parfois en conflit avec l'architecture en site protégé, car non pensés pour être intégrés à l'enveloppe du bâti. Ils ont inévitablement un impact esthétique à l'échelle de la construction ou d'un ensemble paysager, en plus de générer d'autres nuisances : dégradation de l'état sanitaire du bâtiment, émissions de chaleur, de condensats, ou sonores. Ces désagréments ne sont pas sans conséquences au sein des copropriétés.

Au sein des espaces protégés, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les Architectes des bâtiments de France (ABF) œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projets et prise en compte des patrimoines.



*Élaborées par les UDAP de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, les indications de cette fiche visent à accompagner le plus en amont possible les avant-projets des demandeurs, maîtres d'ouvrage particuliers ou collectivités, pour que les principes qui régissent les sites protégés soient mieux pris en compte et que l'instruction des dossiers d'urbanisme en soit fluidifiée.*



La nécessité du diagnostic

Avant tous travaux, il est nécessaire de s'interroger sur l'opportunité et la compatibilité de ces appareils dans le bâti ancien, dont les qualités architecturales et constructives sont susceptibles d'être valorisées autrement en faveur de l'écologie et du développement durable.



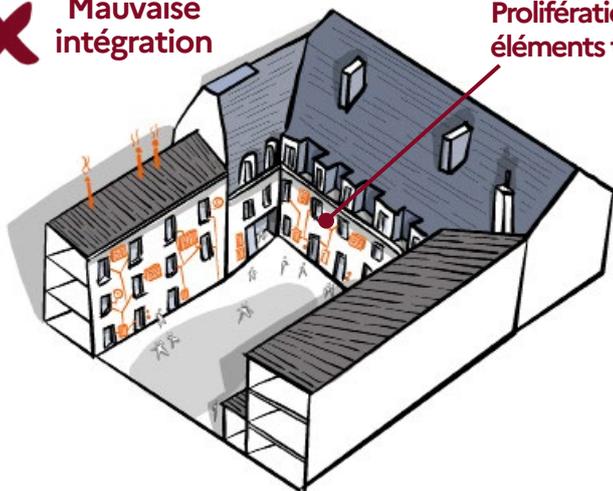
S'ils s'avèrent inévitables, ces dispositifs doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une installation spécifique : s'assurer qu'ils ne dégradent ou ne dénaturent pas l'architecture de la façade concernée, ni la qualité visuelle du contexte, mais font l'objet d'une installation homogène et harmonieuse.

En ce sens, il convient, de s'interroger sur le type d'architecture, les modes constructifs du bâtiment concerné, de comprendre et de respecter la composition de la façade.

Pour les immeubles en copropriété, une concertation présente l'intérêt de mutualiser les éléments techniques et de ménager les relations de bon voisinage.

**X** Mauvaise intégration

Prolifération des éléments techniques

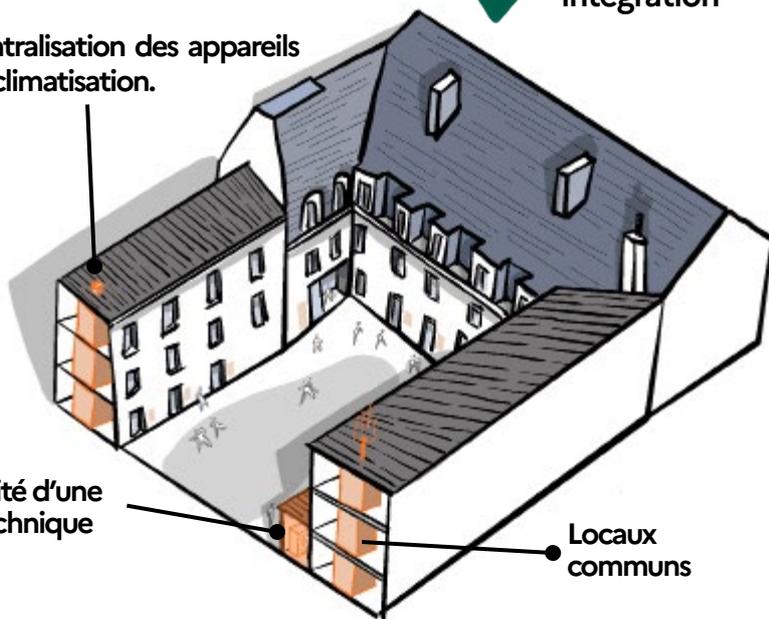


**✓** Bonne intégration

Centralisation des appareils de climatisation.

Possibilité d'une cour technique

Locaux communs



S'assurer que la configuration du lieu choisi pour l'implantation est mûrement réfléchi, partagée et acceptée par la copropriété.



Une bonne connaissance des lieux existants permet d'envisager et d'en exploiter le potentiel, le faire évoluer, l'adapter tout en respectant les dispositions d'origine et le principe de réversibilité.

### L'intégration dans le bâti

Sur le **bâti existant**, les travaux d'installation d'éléments techniques en façade doit être adaptée à la **configuration existante des lieux**, pour peu que ces derniers aient conservé leurs dispositions d'origine.

En effet, les aménagements peuvent être l'**opportunité de rattraper certaines interventions malheureuses du passé** qui affecte la présentation de l'édifice, et ainsi de **restituer la qualité architecturale de ses façades** et de ses composantes.

Les conduits de cheminée et/ou de ventilation (parfois rajoutés en saillie) peuvent être supprimés ou replacés en toiture.

Si possible, il faut déposer les ajouts « parasites » tels que les antennes, les édicules techniques, les dispositifs de production d'énergie, et les intégrer dans le volume du bâti (combles). La purge des équipements inusités s'effectue parallèlement.

Les sorties de chaudières à ventouse doivent éviter au maximum d'être visibles depuis l'espace public.

Les réseaux électriques et de télécommunication apparents en façade peuvent être encastrés ou positionnés sous les corniches existantes, ou sur les cordons en façade, selon les points de vues les plus discrets.

Les câbles peuvent être peints dans les mêmes teintes que la façade.

Les pompes à chaleur ou appareils de climatisation sont à dissimuler à l'arrière de grilles composées de ventelles ou tôles perforées (niche existante, soupirail de cave, baie dédiée).

Intégration des blocs de ventilation au sein des devantures commerciales.

Rassemblement des boîtes aux lettres, armoires électriques et digicodes lors de travaux de façade.



#### À NOTER

Si les caractéristiques architecturales n'offrent pas de possibilités d'intégration, il existe des climatiseurs sans unité extérieure.

Les évacuations des eaux usées peuvent être déplacées vers l'intérieur de l'édifice, pour purger jambettes et autres descentes disgracieuses.



#### À NOTER

Certains dispositifs peuvent être enterrés, sous réserve que les bouches d'extraction soient judicieusement placés. L'option en RDC ou en étage en saillie, avec mise en œuvre d'un habillage, reste une possibilité.

### Chosir une matérialité adaptée

Masquer l'appareil au moyen d'un **matériau appartenant au registre architectural de la construction**, qui reprend le cas échéant un **motif de son écriture**, permet dans certains cas de résoudre la question de l'insertion.

Masquer et intégrer ces éléments techniques suppose de suivre un certain nombre de principes : respect du style et de la façade, du jeu des volumes, des pleins et des vides, de la modénature, des ornements, des décors. Les matériaux inspirés de l'existant, ou nobles et locaux comme l'**acier**, le **bois peint** ou les **enduits à la chaux** pour les ouvrages en maçonnerie, **évitent la réponse systématique d'une pose banalisante**.



Être vigilant sur les modalités de fixation, les percements dédiés, les passages des réseaux, etc. susceptibles d'affecter les maçonneries anciennes en pierre (percer au niveau des joints plutôt que sur la pierre, la brique... par exemple).

Édicule technique en toiture.



Intégration de paraboles (teinte adaptée)



Édicule technique (teinte intégrée)



Intégration du bloc électrique dans la maçonnerie



Bloc Enedis, boîte aux lettres, compteur recréant une petite architecture





## Réglementation

Le territoire hexagonal est couvert par différents types d'espaces protégés : abords de monument historique, site patrimonial remarquable (SPR) au titre du code du patrimoine (7%), site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement (4%).  
Préalablement à tous travaux relatifs à l'installation d'éléments techniques en façade ou en toiture, une demande d'autorisation d'urbanisme sous forme de déclaration préalable (formulaire 16702\*01) est obligatoire. À adresser à la mairie, elle est soumise dans le cadre de l'instruction à la consultation de l'UDAP, pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



## Transition écologique

La nécessaire sobriété en matière de consommation d'énergie ou de matières premières mène à explorer des mesures alternatives, moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement et du bâti ancien : profiter des espaces tampon (caves, combles, cages d'escalier) pour gérer naturellement la température, réexploiter les conduits existants, préserver les parois à forte inertie.... Plutôt qu'une climatisation, choisir des menuiseries adaptées, des occultations type brise-soleil, l'isolation thermique par l'extérieur de façades secondaires. Un remplacement global des systèmes de chauffage et de ventilation et l'étude du comportement des occupants optimisent l'efficacité des dispositifs, et renforcent la cohérence des projets à l'échelle individuelle ou collective.  
Le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) du département concerné peut accompagner votre projet.



## Pour approfondir

Certaines communes réalisent des fiches pratiques, notamment Lyon sur l'installation d'éléments techniques, consultables en ligne.  
*Adapter le bâti ancien aux enjeux climatiques*, guide AJENA, chapitre « Le confort thermique au sein du logement », pp. 77-84.  
<https://www.ajena.org/nos-missions/etudes-et-expertise/adapter-le-bati-ancien/guide-et-outils>

## Fiches conseil associées

M  
01

*La fenêtre dans le bâti ancien*

T  
02

*Annexes de toitures*

F  
05

*Devantures et enseignes*

